

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 10			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, Mme Sylviane TESSIER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient excusés : M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : M. Alexandre CHASSAT donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Location du logement au 46 place de la Mairie

Monsieur le Maire explique qu'un bail de 3 ans avec Monsieur NOWACKI Dariusz pour un loyer mensuel de 500 € + 13 € pour les frais d'entretien de la chaudière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** de louer à Monsieur NOWACKI Dariusz le logement communal au 46 place de la Mairie 86310 ANTIGNY à compter du 15 septembre 2022
- **DE FIXER** le montant du loyer à 500 € + 13 € pour les frais d'entretien de la chaudière ; précisant que le locataire doit régler également les charges suivantes : eau, électricité, chauffage et ordures ménagères ; chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,
- **DE FIXER** à 500 € le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire, soit l'équivalent d'un mois de loyer hors frais pour l'entretien de la chaudière ;
- **DE CHARGER** le Maire d'établir le bail qui sera signé par les deux parties ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait à ANTIGNY, le 12 septembre 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20220901-01092022_36-DE

Reçu le 13/09/2022

Publié le 13/09/2022

Mairie d'ANTIGNY

Téléphone : 05 49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY